

MAIRIE DE MONTCARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 024-212402895-20241218-65_2024-DE

Numéro 65

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCARET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Thierry LANSADE Maire

Date de convocation : 12 décembre 2024

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, DONADIER Hélène, RAGOINETTI Bertrand, BAYLE Emmanuelle

Absent non excusé : néant

Absents excusés : FAVRETTO Jean-Luc, RAIMBAULT Patrick

Procurations : FAVRETTO Jean-Luc à LANSADE Jean-Thierry

Secrétaire de séance : RAGOINETTI Bertrand

OBJET : TARIF SALLE DES FETES ANNEE 2025

Le Maire propose de modifier les tarifs de la Salle des Fêtes pour l'année 2025 :

	Week-end	Chauffage	Climatisation	Caution ménage	Caution dégradations
Montcarétois	300 €	Inclus	inclus	200 €	1000 €
Hors Commune	450 €	Inclus	inclus	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	70 € (week-end)	70 € (week-end)	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	35 € (1 jour)	35 € (1 jour)	200 €	1000 €
Association hors Montcaret	280 €	Inclus	inclus	200 €	1000 €
Location table à l'unité	2,00 €	////	////	////	1000 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	////	////	////	1000 €
Bal à but lucratif	280 €	///	////	200 €	1000 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
1 fois par semaine	120,00 € par an
2 fois par semaine	240,00 € par an
3 fois par semaine	360,00 € par an

Toute utilisation en fin de semaine, du vendredi 19 heures au dimanche soir, fera l'objet d'une facturation de chauffage quel que soit l'activité pratiquée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. En Mairie le 19 décembre 2024

Le Maire



Certifié exécutoire
Transmis en sous-Préfecture
Le 19/12/2024
Fait et notifié
Le 19/12/2024

